



Avis d'audience publique

Le 8 septembre 2006

Réf. 2006-H-13

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) tiendra une audience publique d'une journée pour étudier les résultats de l'examen environnemental préalable du projet proposé par Hydro-Québec concernant les modifications aux installations de gestion des déchets radioactifs du complexe nucléaire de Gentilly et la réfection de la centrale nucléaire de Gentilly-2. L'évaluation environnementale est réalisée conformément aux exigences de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE).

Audience d'une journée : Du 7 au 10 novembre 2006 (à confirmer dans l'ordre du jour des audiences publiques)

Lieu : Auberge Godefroy, 1725, boul. Bécancour
Secteur St-Grégoire, Bécancour (Québec)

L'audience portant sur l'évaluation environnementale ainsi que l'audience sur le renouvellement du permis d'exploitation de la centrale nucléaire de Gentilly-2 (Avis d'audience publique 2006-H-08) auront lieu du 7 au 10 novembre 2006 à Bécancour. Sur la foi du nombre de mémoires reçus en date du 6 octobre, un ordre du jour sera publié afin de préciser les jour et heure des audiences.

Hydro-Québec a avisé la CCSN de son intention de demander l'autorisation de modifier ses installations de gestion des déchets et procéder à la réfection de la centrale nucléaire de Gentilly-2. Une évaluation environnementale doit être effectuée afin de déterminer si le projet est susceptible de causer des effets négatifs importants sur l'environnement, compte tenu des mesures d'atténuation appropriées. Si la Commission conclut que le projet n'est pas susceptible de causer des effets négatifs importants sur l'environnement, elle pourra décider d'étudier la demande d'Hydro-Québec lors d'une audience.

L'ébauche du rapport d'examen environnemental préalable a été diffusée le 23 mai 2006 et la période de commentaire du public a pris fin le 30 juin 2006. Les documents d'audience, incluant le rapport d'examen environnemental préalable proposé seront disponibles après le 8 septembre 2006.

Le public est invité à commenter le rapport d'examen environnemental préalable proposé en déposant un mémoire et, le cas échéant, en présentant oralement un sommaire du mémoire. Les demandes d'intervention doivent être déposées auprès du secrétaire de la Commission à l'adresse ci-dessous au plus tard le 6 octobre 2006 en y indiquant, s'il y a lieu, le choix d'une présentation orale devant la Commission. Conformément aux *Règles de procédure de la Commission*

canadienne de sûreté nucléaire, les demandes d'intervention doivent inclure un mémoire et, s'il y a lieu, le texte intégral de la présentation orale.

Les ordres du jour et les renseignements sur le processus d'audience figurent sur le site Web de la CCSN à www.suretenucleaire.gc.ca. Les documents d'audience (mémoires) ne sont pas disponibles en ligne; on doit en faire la demande auprès du Secrétariat, à l'adresse suivante :

a/s de Louise Levert
Secrétariat

Commission canadienne de sûreté nucléaire Tél. : 613-996-9063 ou 1-800-668-5284

280, rue Slater, C.P. 1046

Télec. : 613-995-5086

Ottawa (Ontario) K1P 5S9

Courriel : interventions@cnscccsn.gc.ca